



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2017-165 bis

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2017

# **TABLE DES MATIÈRES**

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE Plateforme régionale d'appui juridique**

Arrêté préfectoral portant autorisation de transformation du G.I.P. « Maison de l'emploi Métropole Sud » en association

## **DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Hauts-de-France à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

## **DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE**

AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION HAUT-DE-FRANCE POUR LE MANDAT 2017-2021



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région  
Hauts-de-France  
Secrétariat général  
pour les affaires  
régionales

Plateforme régionale  
d'appui juridique

### **Arrêté préfectoral portant autorisation de transformation du G.I.P. « Maison de l'emploi Métropole Sud » en association**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 101 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatifs aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.

Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2013 portant délégation au préfet de la région Nord-Pas-de-Calais du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public portant maison de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais, de leur renouvellement et de leurs modifications.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi Pévèle-Mélantois-Carembault » ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2016 portant modification de la convention constitutive du G.I.P. « maison de l'emploi Pévèle-Mélantois-Carembault » et transformation en G.I.P. « maison de l'emploi Métropole Sud »

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Mme Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2017 du G.I.P. « maison de l'emploi Métropole Sud » décidant à l'unanimité de transformer le G.I.P. « maison de l'emploi Métropole Sud » en association et en approuvant les statuts associatifs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'emploi Métropole Sud » est autorisé à se transformer en association relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette transformation sera effective dès l'inscription au répertoire national des associations.

**Article 2** : L'intégralité des actifs et des passifs ainsi que le personnel du groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi Métropole Sud » sont transférés à l'association reprenant son activité qui est subrogée dans ses droits et obligations.

**Article 3** : Les membres fondateurs du groupement d'intérêt public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région.

Lille, le - 7 JUL. 2017

Pour le préfet de région et par délégation,  
la secrétaire générale pour les affaires régionales

  
Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421.-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion Sociale  
Nord-Pas-de-Calais  
Picardie

Pôle des politiques sociales

### **Arrêté relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région Hauts-de-France à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.230-6, R.230-9 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.115-1 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 08 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 fixant au titre de l'année 2017, la date limite de demande d'habilitation régionale des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes morales de droit privé, habilitées pour une durée de trois ans à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sur le territoire régional, sont listées en annexe 1. Les associations ayant plusieurs lieux de distributions sont habilitées pour l'ensemble de ces lieux.

**Article 2** : Conformément aux dispositions aux articles 421-1 et 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France, préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 12 JUL. 2017



Michel LALANDE

Annexe : liste des structures

## **Annexe 1**

### **Liste des structures habilitées au titre de l'habilitation régionale pour la région Hauts-de-France**

#### **Aisne :**

- Centre social et culturel de Bohain - 14 rue de la République – 02110 Bohain.

#### **Nord :**

- Centre social et culturel - 69 boulevard Clémenceau - 59700 Marcq en Baroeul
- Denain au cœur - 2 cour Lannoy - 699 rue Desandrouins - 59220 Denain
- Pact du Hainaut cambrasis - 135 rue des déportés du train de Loos - 59300 Valenciennes cedex
- Père Arthur, ami des pauvres - 41B rue du Maréchal Foch - 59320 Haubourdin
- Summer de Jessy - 72 rue royale - 59800 Lille

#### **Pas-de-Calais :**

- Audasse - 3 square Saint Jean - 62000 Arras
- Au petit réconfort - 365 rue François Denoeu - 62145 Estree Blanche
- Une aide à l'espoir - 90 rue Jean Jaurès - 62660 Beuvry
- Comité de solidarité longuenoise - centre social inter génération - rue Brueghel - 62219 Longuenesse
- Don aide partage - 1 rue Jean de la Bruyère - 62800 Liévin

#### **Somme :**

- Les jardins de Marianne – 5 rue aux pareurs – 80100 Abbeville



La Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi Hauts-de-France

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE  
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE  
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail  
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- l'avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Hauts de France du 30 Juin 2017
- la démission de Monsieur Lhironnelle Eric survenue le 12 Juillet 2017 et la désignation d'un nouveau membre par la Confédération Générale du Travail

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Hauts-de-France est composée des membres suivants :

Représentants salariés-es			
<i>Nom et prénom du représentant</i>	<i>Profession du représentant</i>	<i>Appartenance syndicale</i>	<i>Sigle</i>
MATOS DA SILVA CATHERINE	Assistante maternelle	Confédération française démocratique du travail	CFDT
LECAILLE MARC	boulangier	Confédération française démocratique du travail	CFDT
DEUDON ANNICK	pharmacienne	Confédération française des travailleurs chrétiens	CFTC
CHEBOUT MYRIAM	Employée administrative	Confédération générale du travail	CGT
DEBAISIEUX NICOLAS	Technicien poseur	Confédération générale du travail	CGT
ALVAREZ STEPHANE	Educateur sportif	Confédération générale du travail	CGT
THIERRY CORINNE	Secrétaire comptable	Confédération générale du travail	CGT
DUPENT ISABELLE	vendeuse	Confédération générale du travail – Force ouvrière	FO
LIBBRECHT PASCAL	Délégué général	Confédération générale du travail – Force ouvrière	FO
COGEZ SOPHIE	juriste	Union nationale des syndicats autonomes	UNSA



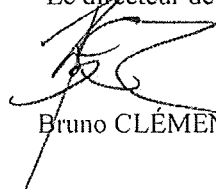
Représentants employeurs			
<i>Nom et prénom du représentant</i>	<i>Profession du représentant</i>	<i>Appartenance syndicale</i>	<i>Sigle</i>
BRODIN CATHERINE	Cheffe d'entreprise	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
BANACH CHRISTOPHE	Gérant	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
MARYE ALAIN	Gérant	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
GARY BENOIT	Chef d'entreprise	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
BOUROUBA MALIKA	juriste	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
COCHEZ SANDRINE	Gérante	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
BEERIAHI SAADA	Directeur général	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
DURNIAK CORINNE	Gérante	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
LOGERAIS DIDIER	Gérant	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
BONTEMPS ALAIN	Chef d'entreprise	Mouvement des entreprises de France	MEDEF

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Lille, le 17 juillet 2017

Pour le préfet,  
pour le directeur régional par intérim  
par subdélégation  
Le directeur de Cabinet,



Bruno CLÉMENT-ZIZA